

Compte rendu de la séance du 24 mars 2021

Département du Cantal

République Française
Commune de Crandelles

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Séance du mercredi 24 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean - Louis VIDAL

Sont présents : Jean - Louis VIDAL, Elie MALBOS, Geneviève CALVET, Patrick DELORT, Fabrice GARDILLE, Isabelle MONPEYSEN, Aurore MACHEIX, Bruno JUPON, Stéphane POUZET, Cécilia ESCASSUT, Damien BROUSSE, Dalida GONCALVES, Jean-Philippe MAGNE, Florence MINAND, Stéphane JUILLARD

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Cécilia ESCASSUT

Ordre du jour :

Vote du budget 2021

Délibérations du conseil :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (DE 2021 0019)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Il est à noter que le taux de Taxe Foncière Bati est calculé à partir de la somme du taux communal 2020 (33.19%) et du taux départemental 2020 (Cantal : 23.56%) soit un total de 56.75%.

Les taux appliqués pour les contributions directes sont reconduits pour cette année et seront les suivants :

TAXE FONCIERE (bâti)	33.19%
TAXE FONCIERE (bâti) DEPARTEMENTALE	23.56%
TAXE FONCIERE (non bâti)	119,24%

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 (DE 2021_0021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2021.

Il s'équilibre en fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 661 100 euros.

Il s'équilibre en investissement en dépenses et en recettes à la somme de 652 119.74 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote pour le budget présenté par Monsieur le Maire.

COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT (DE 2021_0022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIDAL Jean - Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CRANDELLES, les jour, mois et an que dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU "FONDS CANTAL SOLIDAIRE" (DE 2021_0025)

Suite à plusieurs réunions de travail avec l'Atelier d'Architecte Cyril VIDAL à Saint Cernin, les plans de rénovation des vestiaires sont terminés.

Ces travaux devraient débiter au 2ème semestre 2021 pour se terminer en 2022.

Ils auront pour objectif la rénovation des vestiaires qui sont dans un état d'insalubrité sans nom. Cela permettra :

- une mise aux normes en ce qui concerne la Fédération de Football (superficie des vestiaires, des sanitaires...)
- une rénovation énergétique avec changement des huisseries et isolation par l'extérieur.
- et enfin une mise aux normes par rapport à l'accessibilité

Le montant total de ces travaux s'élève à 150 024€ HT (dont 17 024 € de frais d'architecte)

Plusieurs subventions ont été demandées

1.) Au niveau de l'Etat :

- La DETR pour une participation de 27.30%
- Contrat de Ruralité Etat avec un accord de subvention obtenu sur la totalité des travaux 18 000 €
- Le Plan de Relance DSIL 2021 rénovation énergétique avec un taux espéré de 9.10 %.

2.) Au niveau de la Région

- dans le cadre de la ligne sectorielle équipements sportifs, une aide de 17.73 % est attendue

3) Au niveau du Département

- demande d'aide la plus importante possible dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire (10% espéré voir plus)

Pour équilibrer ce budget un autofinancement de la Mairie sera nécessaire pour un montant de 35 828 €

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de réaliser les travaux de rénovation des vestiaires.

- d'inscrire les sommes au budget 2021.

- de déposer l'ensemble des demandes de subventions déjà citées, en particulier au niveau du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette réalisation

CESSION CHEMIN COMMUNAL (DE 2021_0026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Mr Emeric COSTES qui souhaite acquérir un chemin communal au Mont de Crandelles. En effet celui-ci dessert des parcelles dont il est propriétaire et d'autres en cours d'acquisition. Il n'aura donc plus d'utilité.

La vente de la parcelle se fera pour un montant de 0.15 euros le m²

Il est à noter que l'ensemble des frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de la vente du chemin communal et autorise Monsieur le Maire à accomplir cette démarche et à signer tous les documents nécessaires à la procédure.